

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 9 octobre 2015 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Paris**

NOR : AFSA1530733A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Paris :

Mme Agnès Jeannet, présidente, inspectrice générale des affaires sociales.

Mme Odile Faure-Fillastre, conseillère technique du recteur de l'académie de Paris, mission académique pour la scolarisation des élèves handicapés.

M. Bernard Jomier, adjoint à la maire de Paris chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.

M. Marc-Pierre Mancel, conseiller régional d'Île-de-France.

M. Yves Matillon, directeur de l'Institut des sciences et techniques de réadaptation, université Claude-Bernard, Lyon-I.

M. Jérôme Melchior, responsable du centre de promotion sociale des adultes sourds à l'Institut national de jeunes sourds de Paris.

Mme Brigitte Vazquez, présidente de l'Amicale des anciens élèves de l'institut.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 octobre 2015.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la cohésion sociale,*  
J.-P. VINQUANT